

L'an mil neuf cent quatre-vingt-sept, le JEUDI 23 JUILLET à 17 H 05, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIEME SEANCE dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de M. Auguste LEGROS, Maire de la Commune de Saint-Denis, Officier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Camille BOURHIS - Eric BOYER - Aristide PAYET - Frantz FONTAINE - Jean Marie DUPUIS - Gérard LEFEVRE - Mmes Florelle LAMANDE - Gabrielle FONTAINE - Moline BLARD - MM. Gilbert MANES - Daniel BOX - René Paul VICTORIA - Maxime RIVIERE - Jack AFFEJEE - Jean Denis MAHE - Jean Marc NATIVEL - Mme André PAYET - MM. Paul PAYET - Ibrahim Daoud DINDAR - Raoul HOARAU - Michel VITRY - Jean Marie DE LA HOGUE - Nicolas MOUTOUSSAMY - Fred TANDRYA - Mme Rose Mai TURENNE - MM. Issop PATEL - Abdoul Hack AFFEJEE - Jean HIN TUNG - François FERRERE - Serge PERSONNE - Mmes Paule BRUNIQUET - Eliane OLLIVIER - Marie Claude DUPUIS - MM. Axel KICHENIN - Alexandre DE BALBINE - André LICHARDY - Gilbert ANNETTE - Mickaël NATIVEL - Jules RAUX - Jean Pierre HOARAU - Guy Max ZITTE

Etait représenté :

NOTA :
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 28.07.1987, et que le nombre de Conseillers présents a été de 43/55 en exercice.

M. Maurice CHANE KUNE par M. Fred TANDRYA

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1984 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Aristide PAYET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :



LE MAIRE
Auguste LEGROS